

ARRONDISSEMENT  
DE : NARBONNE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 011-211100243-20260320-2026014-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PEXIORA LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 15
Nombre de Conseillers à la séance	: 15
Nombre de Conseillers excusés	: 0
Convocation du 16 mars 2026	

**PRÉSENTS** : Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Emilie EVEILLECHIEN, Harmonie CASSAN, Michel CELOTTO, Bénédicte COLOMINE, Henri BUSTO, Marie-Aude MASCIAS, Charles REALES, Florence LAFOND, Francis ZIEGLER, Fanette BRUEL, Fabrice BERLAND.

**ABSENTS EXCUSÉS** : 0**Mme Harmonie CASSAN est nommée secrétaire.****Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseillers municipaux de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de BAGES étant de 15, le nombre d'Adjoints ne peut dépasser 4,

Monsieur le Maire propose de créer 4 postes d'Adjoints au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à quatre,**  
**Adopté à l'unanimité**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire,

**Jean-Louis RIO.**

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Ptoit 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Téléréours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>